

**COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 FEVRIER 2014**

II - CENTRE DE FORMATION

1. Animation des Relais d'assistants de vie : positionnement Inter'Val Formation sur l'appel d'offre de l'institut IPERIA

Où l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- d'autoriser Monsieur le Président à répondre à l'appel d'offre de l'institut IPERIA, permettant le référencement du centre en « Relais Assistants de Vie » pour les salariés du particulier employeur.

III - TRAVAUX / MARCHES

1. Délégation de maîtrise d'ouvrage –divers aménagements :

a/ Etablissement multi accueil intercommunal « l'Oustalet » de St-Martin-du-Var

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagements de l'EMAI de Saint-Martin du Var ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 28 500€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de St-Martin-du-Var une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer toute demande utile au titre du droit des sols et correspondant au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des instances et collectivités partenaires (Etat, Région, Département ou CAF...) des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

1. Délégation de maîtrise d'ouvrage –divers aménagements :

b/ Etablissement multi accueil intercommunal de Levens

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagements de l'EMAI de Levens ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 17 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Levens une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer toute demande utile au titre du droit des sols et correspondant au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des instances et collectivités partenaires (Etat, Région, Département ou CAF...) des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

1. Délégation de maîtrise d'ouvrage –divers aménagements :

c/ Etablissement multi accueil intercommunal de Tourrette-Levens

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagements de l'EMAI de Tourrette-Levens ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 48 800€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer toute demande utile au titre du droit des sols et correspondant au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des instances et collectivités partenaires (Etat, Région, Département ou CAF...) des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

1. Délégation de maîtrise d'ouvrage –divers aménagements :

d/ Etablissement multi accueil intercommunal « Les P'tits bouts » de Colomars

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagements de l'EMAI de Colomars ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 51 100€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Madame le Maire de Colomars une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer toute demande utile au titre du droit des sols et correspondant au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des instances et collectivités partenaires (Etat, Région, Département ou CAF...) des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

1. Délégation de maîtrise d'ouvrage –divers aménagements :

e/ Etablissement multi accueil intercommunal « Li Calinous » de la Trinité

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagements de l'EMAI de La Trinité ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 46 100€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de La Trinité une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer toute demande utile au titre du droit des sols et correspondant au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des instances et collectivités partenaires (Etat, Région, Département ou CAF...) des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

1. Délégation de maîtrise d'ouvrage –divers aménagements :

f/ Etablissement multi accueil intercommunal « La Barboteuse » de Castagniers

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagements de l'EMAI de Castagniers ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 26 100€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Castagniers une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer toute demande utile au titre du droit des sols et correspondant au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des instances et collectivités partenaires (Etat, Région, Département ou CAF...) des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

2. Demandes de subventions :

a/ Aménagement de locaux pour « Inter'val formation » à la Trinité

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le principe de l'opération d'aménagement de locaux pour «Inter' Val Formation » à La Trinité et le montant de son enveloppe budgétaire de 57 240€ TTC
- d'autoriser M. le Président à solliciter toute subvention possible auprès de nos partenaires (Etat, CAF, Région, Département...).

2. Demandes de subventions :

b/ Divers équipements et aménagement du service enfance jeunesse.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à solliciter une aide d'un montant aussi élevé que possible auprès de la CAF des Alpes-Maritimes, pour divers équipements et aménagements du service enfance jeunesse.

2. Demandes de subventions

c/. Divers équipements du Relais des Assistants Maternels.

Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à solliciter une aide d'un montant aussi élevé que possible auprès de la CAF des Alpes-Maritimes, pour l'acquisition de divers équipements pour le Relais d'Assistants Maternels.

I - FINANCES

1. Budget primitif 2014

Oùï l'exposé de Messieurs CARLIN et REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- section de fonctionnement	13 239 984 euros
- section d'investissement	5 244 398 euros

2. Participations et contributions fiscalisées : tableau de répartition

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'adopter le tableau définissant la répartition des montants entre la procédure de contribution fiscalisée pour 4 595 325 euros et le paiement par participation à hauteur de 1 589 723 euros.

Ce tableau sera ensuite transmis à la Direction Générale des services fiscaux qui procédera à l'émission des rôles correspondants que nos administrés recevront courant septembre 2014.

IV - QUESTIONS DIVERSES

1. Risques statutaires : renégociation du contrat assurance groupe du personnel

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'adhérer à l'offre proposée par Monsieur le Directeur Général de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes, au sujet du contrat d'assurance groupe couvrant les risques statutaires inhérents au statut des fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique territoriale, par voie de convention.

En précisant que le syndicat restera libre de choisir une autre assurance si le résultat de la consultation ne lui est pas favorable.

LE PRESIDENT,



H. COLOMAS